

TYPES DE TEXTES ET FAITS DE LANGUE

Bernard COMBETTES

1. Parler, comme on le fait habituellement, d'une opposition langue-texte, pourrait laisser penser qu'il y a là, disponibles et offertes à l'observateur, deux « réalités », données, qu'il s'agirait de mettre en relation. En fait, les choses ne sont pas aussi simples, cette relation ne s'établissant pas « directement » : ce n'est pas de la langue « en général » que l'on part, mais de catégories, de définitions, qui, pour aussi évidentes et générales qu'elles paraissent, n'en demeurent pas moins des concepts construits à partir de certains critères. De la même façon, il convient de ne pas oublier que, dans le domaine textuel, les catégories, les notions, sont aussi des constructions : parler de « description », de « narration », de « premier plan », etc., engage dans un certain type d'analyse, de classification. Il ne faudrait pas penser que l'on va d'une réalité unique et stable : le texte, vers une pluralité des « grammaires », qui correspondraient à des approches diverses de la langue. Il s'agit en fait de mettre en rapport des constructions d'ordre différent : on ne s'étonnera donc pas que cette mise en relation entraîne des choix : certaines définitions, certaines analyses, qui privilégieront des critères particuliers, se révéleront préférables à d'autres, au cours du va-et-vient de la langue au texte ; se situant délibérément au plan phrastique, la grammaire traditionnelle, mais aussi les théories modernes — transformationnelles, structurales —, proposent des cadres qui, par définition, pourrait-on dire, ne peuvent être pleinement satisfaisants.

Nous n'examinerons pas ici un problème général, qui nous semble d'un moindre intérêt dans le domaine pédagogique : peut-on penser ce rapport langue/texte en termes de « priorités » ? La langue étant première et se traduisant dans la variété des discours, avec des « effets de sens » dépendant de tel ou tel contexte ? Ou bien, au contraire, la réalité première étant le texte, les seules valeurs fondamentales sont-elles celles que l'on peut trouver en situation ? Sans entrer dans ce débat, nous noterons simplement que les structures de la langue offrent des « possibilités » exploitées de façons différentes selon les textes ; si les types de textes, de même que les « notions » textuelles, peuvent être jugés universels, on constatera que les langues (ou les divers états, en diachronie, d'une même langue) n'offrent pas le même matériau : chaque langue fournit son organisation

particulière, ses procédés, qui lui sont propres, pour réaliser les structures textuelles (1).

Dans cette perspective, nous essayerons de montrer que la nature de ces rapports langue/texte varie avec les faits linguistiques pris en considération (rappelons qu'il s'agit en fait des rapports que l'on peut établir entre la définition, la caractérisation d'un type de texte et la définition, d'un phénomène linguistique) ; dans certains cas, seule s'avérera pertinente la constatation de l'existence, de la fréquence, d'un fait ; le type d'analyse, l'approche que l'on peut faire dans le domaine purement linguistique ne jouant alors aucun rôle, n'ayant finalement aucune importance. Imaginons par exemple que la subordination relative permette de caractériser tel ou tel type de texte (on pourrait ainsi estimer que les subordonnées relatives sont plus fréquentes dans le texte descriptif que dans le texte narratif) : on ne voit pas très bien comment une remarque de cet ordre — à supposer qu'elle soit fondée — implique telle analyse plutôt que telle autre de la subordination ; les degrés de grammaticalité, le fonctionnement phrastique des divers relatifs, etc., dépendant de critères syntaxiques, qui ne se trouvent pas en relation directe avec le niveau textuel. Qu'un type de texte particulier « accepte » plus facilement un type donné de relative est un autre problème : cela ne dépend pas du fonctionnement de *dont*, de *auquel*, etc. Bon nombre de faits relèvent de cette catégorie, et la description, l'explication, peuvent être apportées dans le cadre de la phrase, sans qu'il soit fait appel au domaine du texte. Dans d'autres cas, l'opposition est moins nette : le fonctionnement des faits étudiés peut être observé au niveau de la phrase (délimitation d'une classe particulière d'unités, etc.), mais l'étude, en contexte, dans des discours particuliers, des mêmes phénomènes, doit prendre en compte, « réutiliser », en quelque sorte, les conclusions « purement linguistiques » : ainsi, dans le cas de la distinction marqueurs/opérateurs, les deux classes peuvent-elles être mises en évidence par une série de manipulations (emphase, portée de la négation, de l'interrogation, etc.), pour arriver à l'opposition phrase liée (constituée de deux prédicats élémentaires, liés par un opérateur, qui permet de former une seule énonciation, un seul prédicat global : *Il reste chez lui parce qu'il est malade* ; ce qui autorise : *C'est parce qu'il est malade qu'il reste chez lui*), phrase coordonnée (constituée de deux prédicats successifs, liés par un marqueur : *Il est chez lui, puisqu'il y a de la lumière*, ce qui n'autorise pas : **C'est puisqu'il y a de la lumière qu'il est chez lui*, etc.). Mais les « utilisations » dans les textes (justification dans le cas de *puisque*, explication, causalité, dans le cas de *parce que*) ne sont évidemment pas indépendantes de ces possibilités syntactico-sémantiques. Dans d'autres cas, enfin, la distinction langue/texte paraît s'estomper, en particulier dans l'étude de certaines formes verbales comme celle qui s'établit entre l'imparfait et le passé simple ou entre le passé simple et le passé composé. Ces oppositions semblent devoir trouver obligatoirement leur « explication » au niveau du texte et l'on ne voit pas très bien ce que l'on gagnerait à examiner ces faits dans le cadre strict de la grammaire phrastique (cf. les études qui donnent une valeur anaphorique à certaines formes verbales, dans *Langue Française* n° 67, 1985, ou l'opposition premier plan/second plan). C'est

(1) Cf. : — T. Givon, éd., *Discours and Syntax*, Academic Press, 1979.

— A.-M. Bolkenstein, et al., eds., *Syntax and Pragmatics in Functional Grammar*, Foris Publications, 1985.

surtout sur des points de ce type qu'un choix devra être fait dans les diverses définitions : il conviendra de décider quelles sont les approches les plus pertinentes dans une perspective textuelle.

2. Nécessité de prendre en compte plusieurs indices :

Nous signalons d'abord le danger d'une attitude trop « naïve » qui consisterait à lier un type de texte donné à un fait linguistique privilégié (2) : le texte descriptif serait ainsi caractérisé par la présence de l'imparfait, le texte narratif par celle du passé simple, le texte argumentatif par celle de certains connecteurs, etc. Approche sans aucun doute « naïve » et simplificatrice, qui apparaît toutefois dans certains ouvrages pédagogiques : la tentation est forte, en effet, de faire effectuer par les élèves des relevés sur des faits concrets et précis, bien délimités, et de donner des règles ponctuelles.

Il paraît cependant nécessaire, même si tous les faits de langue n'apparaissent pas avec la même fréquence, de considérer qu'un type de texte se définit par un regroupement, un faisceau d'indices : toutes les composantes de la langue doivent être prises en compte et l'on ne voit pas très bien pourquoi un type de texte ne serait caractérisé que dans un niveau donné, le niveau syntaxique par exemple ; sans doute, certains faits peuvent-ils être privilégiés, être analysés comme plus pertinents que d'autres, mais cela ne devrait pas masquer qu'il s'agit d'une partie seulement d'un ensemble plus vaste. Examinons par exemple le cas du texte descriptif et du texte narratif ; on insiste, habituellement, sur l'importance des formes verbales : l'imparfait, grâce à sa valeur « sécante », correspond à la description, permet de traduire des simultanités ; le passé simple, en revanche, exprimant une vision « globale », s'adaptera à la narration, autorisera le déroulement chronologique. C'est bien ainsi que les textes fonctionnent dans la plupart des cas ; les deux extraits qui suivent sont une illustration de cette opposition : dans le paragraphe a, la plupart des phrases pourraient être permutées, l'ordre du texte pourrait se trouver modifié (*Au milieu des murs..., Les murs étaient blancs...,* etc.). En revanche, le texte b, construit sur une progression chronologique, ne peut être transformé de la sorte (**Là elle s'inscrivit... Puis elle gagna...,* etc.).

— Texte a :

Dans le studio il y avait un lit à deux places recouvert d'un couvre-lit écossais à dominante rouge vif, une tablette de chevet avec un téléphone, une armoire-penderie en teck, deux fauteuils recouverts de velours bleu, un bureau en teck avec six gros tiroirs à poignée de cuivre, et une chaise en teck. Les murs étaient blancs, la moquette gris anthracite. Au milieu des murs étaient accrochées trois gravures anglaises représentant des vaisseaux de ligne britanniques du XVIII^e siècle. Un petit téléviseur Ducretet-Thomson était posé par terre au coin de la grande baie vitrée qui faisait tout un côté de la pièce. Sur le balcon large, il y avait encore deux fauteuils de jardin et une table ronde de jardin, en fer peint en blanc.

J.-P. Manchette, *Fatale*, Folio, Gallimard, p. 20.

(2) On notera toutefois que, dans le domaine pédagogique, la situation d'apprentissage impose souvent un découpage, une progression, dans une réalité qui n'est pas aussi tranchée : la décomposition de la difficulté n'interdit cependant pas d'effectuer des bilans plus « globaux ».

— Texte b :

A 16 heures elle sortit de la résidence et alla acheter, dans des magasins du centre, divers vêtements simples, jolis, plutôt coûteux. Puis elle gagna le centre de loisirs et culture Jules-Ferry, dans l'est de la ville, au milieu de l'espèce de campus administratif neuf. Là elle s'inscrivit à des cours d'escrime et d'arts martiaux d'Orient. On lui indiqua où elle pourrait s'adresser pour pratiquer le golf, le tennis, l'équitation et d'autres choses. Pédalant inégalement sur sa Raleigh, la jeune femme regagna son studio pour y déposer ses paquets d'emplettes, puis aussitôt repartit à pied en direction du port, où l'inauguration de la nouvelle halle aux poissons était commencée depuis quelques minutes.

Id., p. 30.

Il est facile, toutefois, de constater que cette opposition vision sécante/vision globale ne fonctionne, en français, que pour les temps du passé de l'indicatif ; une transposition au présent, ou au futur, ferait disparaître cette distinction et les deux extraits pourraient devenir :

a) Dans le studio, il y a un lit... Les murs sont blancs... Au milieu des murs sont accrochées trois gravures... Un petit téléviseur Ducretet-Thomson est posé par terre... Sur le balcon large, il y a encore deux fauteuils...

b) A 16 heures elle sort de la résidence et va acheter... Puis elle gagne le centre de loisirs... Là elle s'inscrit à des cours d'escrime... On lui indique... la jeune femme regagne son studio..., puis aussitôt repart à pied...

Le présent neutralise ainsi l'opposition qu'établissaient imparfait et passé simple, mais le lecteur est toutefois capable de reconnaître le premier extrait comme appartenant à la catégorie des textes descriptifs, et le second comme texte narratif ; c'est donc que d'autres indices entrent en jeu, distincts des formes verbales ; on peut par exemple observer que, dans les deux passages cités, le sémantisme des verbes est pertinent (« états », dans le premier extrait : *il y avait, étaient, étaient accrochées, était posé* ; « actions », dans le second : *sortit, alla, gagna, s'inscrivit*, etc.), de même que le sens de certains circonstants (*Dans le studio, au milieu des murs, sur le balcon...*, en face de : *A 16 heures, puis, puis aussitôt...*) ; il conviendrait aussi de noter les différences entre les diverses progressions thématiques : thème constant dans le texte narratif, hyperthème éclaté en sous-thèmes, ou thème linéaire, dans le texte descriptif ; pris isolément, aucun de ces indices n'est vraiment pertinent (on pourrait imaginer, par exemple, qu'un texte descriptif tel que celui qui vient d'être cité soit transformé en texte à progression à thème constant, ce qui donnerait : *Le studio contenait un lit... Le studio avait des murs blancs... Il était orné de trois gravures... Il était éclairé par une grande baie...* etc.). C'est leur combinaison qui permet de caractériser le texte.

3. Nécessité de prendre en compte les « niveaux » intermédiaires entre texte et langue : Reconnaître la pluralité et la diversité des indices est un premier pas, mais il nous semble qu'il est indispensable d'aller plus loin dans cette problématique langue/texte : le « passage » des unités textuelles aux faits linguistiques ne s'opère pas d'une manière aussi directe que pourraient le laisser penser les exemples cités plus haut ; il paraît nécessaire, en effet, de prendre en considération des « niveaux » intermédiaires, faisceaux, regroupements, de faits de langue, qui constitueraient des sortes de domaines dans lesquels s'établirait la caractérisation de tel ou tel type de texte.

3.1. Récit/discours :

Comment classer, comment situer, par exemple, dans la problématique que nous examinons, une notion comme l'opposition récit/discours ? Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un « type » de texte, au sens où l'on parle de texte argumentatif, d'un texte informatif, d'un texte explicatif, etc. Il ne s'agit pas non plus d'un fait linguistique, puisque cette distinction se traduit par plusieurs phénomènes, d'ordre différent (formes verbales, déictiques, indices de personne...). Nous sommes là en présence d'une structure intermédiaire, qui correspond à une certaine « attitude », à une certaine position du locuteur, dans le domaine de l'énonciation ; cette position se retrouvera dans les divers types de textes, les uns adoptant plutôt le système du récit, les autres le système du discours. Rappelons que l'opposition récit/discours concerne en effet la plus ou moins grande distance prise par l'émetteur par rapport à l'énoncé qu'il produit ; dans le cas du discours, la distanciation est minimale : l'auteur s'implique dans son texte, prend position, ancre l'énoncé dans le temps et dans l'espace de l'énonciation, etc. D'où le regroupement de faits tels que les indices de première personne, la présence de modalisateurs, d'évaluateurs, de déictiques, l'emploi d'un système temporel rattaché au présent d'énonciation : tout un ensemble de faits qui se trouvent liés aux conditions de production du texte. En opposition, le système du récit est utilisé lorsqu'une distance s'établit entre le locuteur et son texte, d'où l'absence des indices que nous venons de citer, d'où un système des temps verbaux articulé autour du passé simple. Nous n'insisterons pas davantage sur ces caractéristiques bien connues. L'essentiel pour nous, ici, est de constater qu'il y a deux grands regroupements de faits, correspondant à deux situations d'énonciation fondamentales, et que ces « attitudes » vont se retrouver dans les types de textes (3). Considérons par exemples les passages suivants :

— Texte a :

Les premiers gouverneurs de Cuba furent d'anciens *conquistadores* nommés *adelantados*. Jusqu'en 1538, ils résidèrent à Santiago, ville proche de la Espagne. Les autres villes étaient tenues par un lieutenant. A partir du gouverneur Hernando de Soto, le siège fut transporté à La Havane. Cela dura jusqu'en 1606, date à laquelle l'île fut divisée en deux gouvernements. Puis la Couronne espagnole voulut peu à peu réduire l'autorité des anciens conquérants. A cette fin, elle créa les *Audiencias*. La première fut établie dès 1511 à Saint-Domingue ; la suivante fut celle de Cuba en 1526. D'abord tribunal, comme en Espagne, qui n'en référait qu'au seul Conseil des Indes, l'*Audiencia* fut investie de pouvoirs administratifs en même temps que judiciaires.

(J. Lamore, *Cuba*, Que sais-je, PUF, p. 26).

— Texte b :

Regardons autour de nous : la logique impitoyable d'une modernisation conduite à coups de hache dissocie toujours plus notre société duale. Sous l'emblème officiel du libéralisme économique, synonyme en langage courant de la loi du plus fort et du chacun pour soi, partout se multiplient les situations d'exclusion et de précarité. Comment y répondre ? Comment contre-attaquer concrètement en rassemblant des énergies multiples pour moderniser mieux

(3) Les textes ne sont pas toujours homogènes, et des alternances peuvent évidemment survenir à l'intérieur d'un même passage : cf. infra.

et plus solidairement? Les orientations générales et généreuses n'y suffisent pas. Rien ne peut remplacer la définition fine d'objectifs et de moyens d'action dans chaque domaine. La formation est un de ces tout premiers enjeux.

Demandez à un responsable du Nord ou de la Lorraine les handicaps à surmonter pour donner à sa région toutes ses chances : vous l'entendrez, presque à coup sûr, évoquer le niveau général de formation comme l'un des héritages régionaux les plus lourds.

De fait, la tradition industrielle française si marquée par le taylorisme s'est accommodée fort longtemps des insuffisances de notre système éducatif. L'échec scolaire, massif, n'était guère un problème pour un type de production reposant sur le recours, également massif, aux ouvriers spécialisés. A quoi bon investir dans la qualification de celui — de celle — dont on attend simplement qu'il puisse accomplir des gestes répétitifs? Tel était naguère le comportement implicite de beaucoup de responsables économiques ou politiques...

(Extrait d'un article d'Edmond Maire, dans le journal *Le Monde*).

Le premier de ces extraits relève du système, où comme l'écrivit Benveniste : « Les événements sont posés comme ils se sont produits à mesure qu'ils apparaissent à l'horizon de l'histoire. Personne ne parle ici ; les événements semblent se raconter eux-mêmes » (4). Nous n'y relevons ni marques de l'émetteur, ni références à l'acte d'énonciation, ni « prises de position », etc. Le texte b, en revanche, comporte les caractéristiques du discours (Indices de personne ; types de phrases : impérative, interrogative ; système des temps ; termes évaluatifs...).

Par ailleurs, il semble possible de définir le texte a comme un texte informatif et le texte b comme un texte argumentatif, le premier étant destiné à « combler une lacune » dans un savoir, alors que le second cherche à transformer une opinion. On peut donc voir, à partir de cet exemple, comment des notions telles que récit/discours vont s'insérer dans une typologie. La catégorie « discours », en tant que telle, ne définit pas le texte argumentatif ; mais la nature même du texte argumentatif, son but, les conditions dans lesquelles il se trouve produit, font que c'est le système du discours qui s'adapte le mieux à ce type de texte. Une argumentation dans le système du récit, au passé simple, par exemple, apparaîtrait en fait comme un texte informatif ; ce type de « glissement » est d'ailleurs intéressant à étudier : les actes indirects sont fréquents et un texte, en apparence informatif, peut très bien correspondre à une intention argumentative ou injonctive.

De même, c'est le système du récit, avec la distance qu'il instaure par rapport au texte, qui semble le mieux se prêter au texte informatif, du moins dans la catégorie de celui que nous venons de citer : le texte historique. On voit donc qu'il ne s'agit pas de « passer » trop rapidement d'un point linguistique à un type de texte, en disant par exemple : les indices de première personne sont la caractéristique du texte argumentatif, alors que leur absence signale le texte comme informatif, etc. Il paraît préférable de prévoir et de prendre en considération ce niveau intermédiaire, ni texte, ni langue, qui n'est pas forcément lié à un type particulier, mais qui se trouve forcément présent, d'une façon plus ou moins homogène, dans toute production. Tout texte, en effet, doit être obligatoirement situé par rapport à la distinction récit/discours, avec d'ailleurs toute une gamme de possibilités : discours, récit, clairement définis par l'occurrence de tous les indices

(4) E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, 1966, p. 241.

attendus, ou étapes intermédiaires des textes comportant des passages de récit et des passages de discours, des textes ne présentant que certains des indices que l'on serait en droit d'attendre, etc. Reste ensuite à voir, dans l'optique d'une typologie, quels types de textes « acceptent » plus facilement l'un ou l'autre système, mais la relation ne s'opérera pas de façon directe, de la langue au texte, elle passera par ce « filtre » constitué par l'opposition récit/discours. En l'état actuel de la recherche, il est difficile de prétendre que tous les faits linguistiques vont se trouver traités comme nous venons de le décrire ; nous allons toutefois essayer de citer quelques autres exemples qui illustrent, nous semble-t-il, ce genre d'approche.

3.2. L'opposition premier plan/second plan :

Ici encore, nous sommes en présence d'un domaine « intermédiaire », puisqu'il ne s'agit pas, à proprement parler, d'un type de texte, mais de la réunion de plusieurs indices linguistiques, relevant de catégories diverses, dont la présence servira à caractériser un texte donné. A la différence de l'opposition du locuteur, la relation énonciative : ce qui est en question, c'est plutôt la position du locuteur par rapport aux événements rapportés, aux référents — réels ou imaginaires — du texte. On a coutume en effet de distinguer deux types de « passages », de longueurs fort variables, pouvant parfois se réduire à une phrase ou à une proposition : les uns relatent les « événements », structurent la narration dans sa dimension chronologique, traduisent les divers enchaînements des faits, constituent finalement ce que l'on pourrait appeler le « squelette » du texte : ces passages appartiennent au « premier plan » ; en revanche, d'autres portions de texte ne relatent pas les événements considérés comme principaux, mais apportent des précisions secondaires, sortes de parenthèses par rapport à la ligne principale de la narration : commentaires, ou, tout simplement, descriptions : il s'agit alors du « second plan ». Cette opposition entre les deux plans se traduit par des faits de langue relativement variés ; en ce qui concerne les formes verbales, d'abord : le premier plan suit le déroulement chronologique, alors que le second plan apparaît comme « parallèle », donne une impression de simultanéité : description, commentaire sur les événements de premier plan ; nous retrouvons ici l'analyse de Weinrich (5) : la division en « plans » rejoint le problème de l'aspect et, plus exactement, de la « vision du procès » : les formes à valeur de vision globale (procès vu dans les limites de son déroulement, comme nettement borné, ayant un début et une fin) vont se prêter, de par cette valeur même, à l'expression du premier plan : la délimitation nette due à la vision globale permet ainsi des enchaînements chronologiques : un procès se termine, un autre prend sa suite ; en revanche la vision « sécante » (vision non bornée, les limites du procès n'étant pas indiquées) traduira plus facilement la simultanéité, d'où la description, le commentaire, qui ne nécessitent pas de découpage chronologique. Nous reviendrons plus loin sur cette distinction.

Au niveau syntaxique, ou, plus précisément, au niveau « fonctionnel » de la répartition de l'information sur la ligne de la phrase, la dichotomie premier plan/second plan entraîne des différences dans l'organisation de la structure thématique : le second plan établit entre les phrases qui le

(5) H. Weinrich, *Le Temps*, Le Seuil, 1973.

composent une connection moins stricte que ne le fait le premier plan : le premier plan conservera souvent, par exemple, le même thème (d'ordinaire le sujet grammatical) dans plusieurs phrases successives ; le lien chronologique établi par les formes verbales se double ainsi d'ordinaire d'une sorte de continuité thématique ; dans le second plan, au contraire, sont introduits des éléments nouveaux, en position de sujet (les renseignements « nouveaux », dans les propositions de premier plan, se trouvent plutôt placés dans le prédicat), et la variété thématique est plus grande que dans les passages de premier plan : un récit articulera autour du personnage principal, sujet-thème de chacune des phrases de premier plan ; une description, un commentaire, n'auront pas aussi facilement ce type de continuité thématique : les ruptures y seront plus nombreuses. Rappelons qu'il ne s'agit ici, comme dans le cas des formes verbales, que de tendances, de probabilités.

En ce qui concerne le « sémantisme » et les « modalités », on peut constater que le premier plan, dénotant les événements « discrets », « mesurés » du récit, coïncidera plutôt avec l'emploi des verbes ponctuels, alors que les radicaux verbaux à valeur durative ou itérative se rencontreront plutôt dans le second plan. De même, le second plan, étant situé à un « degré plus bas d'assertion » que le premier plan, va être plus facilement porté à contenir le subjonctif, l'optatif, les « modaux », la négation : autant de phénomènes qui relèvent en effet du commentaire, davantage que du récit proprement dit, pour lequel est réservé l'indicatif.

Dans un travail sur cette opposition des plans, Hopper propose le tableau suivant (6), qui rassemble les principaux faits linguistiques concernés par la division entre l'aspect perfectif et l'aspect imperfectif ; on verra comment se trouvent réunis les divers niveaux que nous avons évoqués, y compris celui des « plans » :

Aspect perfectif	Aspect imperfectif
— succession chronologique	— simultanéité
— événement vu comme un tout (son accomplissement est nécessaire pour l'accomplissement de l'événement suivant)	— non-nécessaire
— identité du sujet dans l'épisode	— changement de sujet
— sujet présupposé, éléments nouveaux dans le prédicat	— éléments nouveaux en position de sujet
— thème = humain	— variété des thèmes
— événements dynamiques, « cinématiques »	— situations statiques, descriptives
— premier plan : événement indispensable à la narration.	— second plan : état ou situation nécessaire pour comprendre les attitudes, les motifs, etc.

S'appuyant sur une observation du système du verbe en français, Hopper montre comment le passé simple, à valeur perfective, est lié au premier plan,

(6) P.J. Hopper, *Aspect and Foregrounding in Discourse*, in *Syntax and Semantics*, vol. 12, « Discourse and Syntax », Academic Press, 1979, 213-241.

s'opposant ainsi à l'imparfait ; sept caractéristiques paraissent pouvoir aller de pair avec cette opposition :

1. Action/état ; 2. Affirmation/négation ; 3. Sujet humain/Sujet non-humain ;
4. Sujet première personne/Sujet troisième personne ; 5. Sujet singulier/Sujet pluriel ; 6. Proposition principale/proposition subordonnée ; 7. Sujet nom propre/Sujet pronom.

On voit comment des points relativement divers (type de phrase, verbe, subordination...) se trouvent regroupés autour de cette notion « textuelle » de premier plan et de second plan.

3.3. Nous évoquerons enfin rapidement deux autres domaines, d'un ordre quelque peu différent de ceux que nous venons de signaler, mais qui devraient, nous semble-t-il, se placer aussi dans ce niveau intermédiaire (7) :

- La structure informative : ce qui se trouve abordé à ce niveau (souvent nommé « perspective fonctionnelle de la phrase »), c'est la répartition de l'information dans les diverses phrases du texte : comment s'organise, se traduit, l'échelle du « dynamisme communicatif » (des éléments qui correspondent à des référents déjà connus, déjà cités, jusqu'aux éléments qui font avancer le texte, qui contribuent au développement de la communication)? L'analyse de ce niveau se réduit trop souvent à une étude de l'ordre des groupes dans la phrase ; on ne devrait pas oublier que la syntagmatique n'est qu'un aspect du domaine thématique : les procédés sémantiques (emploi de certains adverbes, verbes « introducteurs », etc.), l'intonation (éventuellement traduite par une typographie appropriée) jouent aussi un rôle important dans ce domaine. Quant aux enchaînements, aux progressions thématiques, il convient de les étudier en liaison avec la typologie textuelle (tel type de texte « acceptant » plus facilement qu'un autre la progression à thème constant, etc.).

- La « connaissance partagée » : certains faits linguistiques (nominations, anaphores, tours emphatiques, descriptions définies...) entrent en jeu dans un domaine encore peu étudié, qui se rattache en partie au précédent : celui de la « connaissance partagée » ou, plus exactement, de la « connaissance partagée supposée » (l'émetteur ne peut en effet que se construire une image des connaissances et des savoirs du récepteur, et il arrive souvent que ces hypothèses sur les degrés de connaissance partagée ne s'avèrent pas vérifiées) : de quelle façon, dans un type de texte donné, s'opère le codage et le repérage des référents comme « connus », communs à l'émetteur et au récepteur, etc.? Dans quelle mesure ce niveau d'analyse est-il « influencé » par le type de texte produit (un texte explicatif ne « traitant » pas de la même façon la connaissance partagée qu'un texte argumentatif, etc.)? On rejoint ici le problème de la présupposition, qui, si elle se traduit dans des faits linguistiques précis, lexicaux, syntaxiques, doit aussi être considéré dans son utilisation discursive, par rapport au type de texte dans lequel elle est mise en œuvre.

3.4. Avant de passer à une mise en relation des types de textes et des divers niveaux que nous venons de signaler, nous ferons deux remarques sur l'« insertion » des faits de langue dans un tel cadre :

(7) Nous renvoyons, sur ces deux points : la structure informative, la connaissance partagée, aux deux numéros de *Pratiques* qui abordent cette problématique : *Les activités rédactionnelles* (49, 1986), *Les textes explicatifs* (51, 1986).

3.4.1. Un même phénomène linguistique (forme, structure syntaxique) peut apparaître, avec des valeurs différentes, dans plusieurs de ces domaines ; considérons par exemple le cas du passé simple : une telle forme verbale sera prise en considération dans la problématique récit/discours (le passé simple, par la distance qu'il permet de traduire, se trouve apte à fonctionner dans le système du récit ; on l'opposera alors au passé composé, rattaché au présent d'énonciation). Mais le passé simple doit aussi être analysé comme une forme de premier plan, s'opposant alors à l'imparfait ; il entre ainsi dans un autre ensemble, et les corrélations à établir ne sont plus les mêmes. Une structure syntaxique comme le passif entrera dans deux domaines au moins : permettant la permutation des groupes nominaux sujet et objet de la phrase canonique, le passif se prête évidemment à la traduction de la perspective fonctionnelle de la phrase (un syntagme recouvrant un référent « supposé connu », thématique, sera ainsi placé en début d'énoncé, alors que le groupe rhématique sera rejeté en fin de proposition). A ce titre, le passif devra être comparé à certaines structures segmentées, aux déplacements, aux formes emphatiques, etc. Mais ce rôle dans le domaine « informationnel » n'est pas le seul : à un autre niveau, le passif doit être analysé comme une structure qui permet certains effacements : un des « intérêts » du passif est, en particulier, d'autoriser la non expression de l'agent de l'action, et cette possibilité serait à mettre en relation avec des constructions telles que les impersonnels, par exemple. Nous retrouvons ici en partie l'opposition récit/discours, et, plus généralement, l'opposition entre des textes où le sujet peut se trouver effacé et ceux où, au contraire, il apparaît dans une série d'indices. Notons toutefois qu'il serait pour le moins rapide de réduire le passif à un procédé permettant l'effacement de la première personne ! Mais la non expression de la troisième personne — plus fréquente, sans doute — traduit aussi, nous semble-t-il, l'absence d'une « prise de position » qu'autoriserait la phrase active. Traiter ainsi le passif comme un fait de modalisation le fait entrer dans le domaine de l'énonciation, différent de celui de la perspective fonctionnelle.

3.4.2. Une telle approche des faits de langue ne peut, par définition, se satisfaire des classements, des concepts, des définitions d'une grammaire de la phrase, et, plus particulièrement, de la grammaire scolaire traditionnelle. Reprenons l'exemple du passif : l'analyse phrastique du passif, considérant, à juste titre, cette structure comme une transformation de permutation des syntagmes nominaux, assimile ordinairement construction passive et voix passive (les syntagmes sont permutés, et, parallèlement, le verbe change de forme) ; si, maintenant, le passif est observé dans sa valeur textuelle et, si, comme nous venons de le voir, il est un instrument de la perspective fonctionnelle de la phrase et un moyen d'effacement du syntagme agent, il convient d'élargir la catégorie traditionnelle de d'accepter aussi comme « passifs » (une autre dénomination serait d'ailleurs souhaitable) des constructions telles que les structures à verbes symétriques (*on diminue X = X diminue*) ou les structures à verbes pronominaux (*on lit facilement X = X se lit facilement*). Il y a bien, dans tous ces cas, thématisation d'un complément et effacement du sujet/agent de la phrase de départ. Autre exemple, le cas des « pronoms » personnels : la catégorie qui regroupe *je, tu, il, elle, me*, etc. peut se justifier si l'on prend en compte la structure de la phrase (même distribution pour certaines séries, etc.). En revanche, au niveau du texte, on ne voit plus très bien ce qui permettrait de réunir *je* et

il, qui jouent un rôle fondamentalement différent, alors que l'on pourra rapprocher *je* et *mon*, comme indices de première personne, *il* et *celui-ci* comme substituts, en dépit de leurs différences morpho-syntaxiques. Citons encore la catégorie des « conjonctions » : la distinction conjonction de coordination/conjonction de subordination, si elle est défendable en grammaire de phrase, n'a plus guère d'intérêt dans une linguistique du texte ; un travail sur les rapports cause/conséquence, par exemple, prendra en charge certaines seulement des conjonctions de coordination (*car, donc*), certaines conjonctions de subordination (*parce que, puisque*), mais aussi des adverbes (*ainsi, alors*), et des groupes nominaux (*dans ces conditions, etc.*).

Prendre en considération la dimension textuelle entraîne aussi parfois un choix entre diverses définitions : la grammaire de la phrase peut proposer des explications différentes d'un même fait ; toutes ne sont pas également opératoires au niveau du texte. Ainsi, les définitions scolaires traditionnelles insistent souvent, lorsqu'il s'agit d'aborder l'imparfait, sur la valeur « durative » de cette forme verbale ; ce type d'approche peut se justifier si l'on part de quelques exemples bien choisis, construits autour de quelques circonstants (on opposera : *il sortit rapidement* à : *il travaillait depuis plusieurs heures, etc.*). La prise en compte d'un texte ne permet guère de s'appuyer sur ce genre de définition : l'opposition « ponctuel » / « duratif » ne correspond pas à l'opposition premier plan/second plan, que nous avons évoquée plus haut ; il nous semble préférable de partir de définitions qui mettent en évidence la vision du procès et son aspect non-borné, sécant, dans le cas de l'imparfait, borné, global, dans le cas du passé simple : ce dernier impliquant un début et une fin du procès, l'imparfait, au contraire, ne présupposant pas ces limites. Il nous paraît ainsi possible de relier plus facilement cette définition en langue aux utilisations en discours, en texte : c'est l'aspect « global » du passé simple qui lui permet de traduire le premier plan, qui justifie le fait que deux passés simples successifs dans un texte soient d'ordinaire interprétés comme successifs, chronologiquement, alors que la valeur « sécante » de l'imparfait correspond au second plan (on comparera, par exemple : *il sortit, il prit l'autobus... ≠ il prit l'autobus, il sortit, à : Ce jour-là, il pleuvait, il faisait froid... = Ce jour-là, il faisait froid, il pleuvait*). Il serait souhaitable que les notions, les définitions, utilisées en « grammaire » prennent en compte cette dimension textuelle ; on s'aperçoit toutefois que, si un assez large consensus semble s'établir sur la condamnation de « la grammaire pour la grammaire » et sur la nécessité de relier l'étude de la langue et les aptitudes linguistiques (« grammaire pour l'expression », « grammaire pour la rédaction », etc.), le cadre d'analyse adopté demeure souvent trop « phrastique » et permet mal de travailler sur le fonctionnement de la langue dans une dimension textuelle.

4. Nous essayerons à présent d'illustrer de façon plus complète cette relation texte/langue en prenant comme exemples quatre des principaux types de textes : descriptif, narratif, argumentatif, informatif.

4.1. L'opposition narratif/descriptif et, plus largement, l'opposition entre les passages de premier plan et ceux de second plan, se traduisent par des faits de langue qui relèvent principalement de trois domaines distincts :

L'un des plus importants est constitué par le système des formes verbales, mais on remarquera que cette distinction (premier plan/second plan) n'est vraiment réalisée que pour l'époque du « passé » : c'est seulement là que le français propose des formes « limitées » (le passé simple, le passé composé), parallèlement à une forme « non-bornée » (l'imparfait). Pour les autres époques, cette opposition se trouve neutralisée, et il en irait de même avec le « présent de narration », qui mériterait tout autant, dans certains passages, la dénomination de « présent de description ».

Il convient également de prendre en considération le lexique : fréquence et sens des adjectifs, rapports sémantiques entre sujets et verbes (la présence d'un sujet animé faisant passer le verbe dans la catégorie des verbes d'action : *Paul se dresse*, alors qu'un sujet non-animé fait classer le même verbe dans les verbes d'état : *un arbre se dresse...*), classe de circonstanciels ; mais il faudrait se garder ici de généralisations hâtives : des constants tels que *puis, alors, ensuite*, à valeur nettement chronologique, ne sont pas incompatibles avec la description ; on les trouvera, en particulier, dans les textes construits en fonction des « perceptions » successives d'un personnage, d'un témoin (*il y avait x, puis il y avait y = il vit qu'il y avait x, puis il vit qu'il y avait y*) ; ils peuvent aussi avoir une fonction plus textuelle et signaler un enchaînement séquentiel (*il y avait x, puis il y avait y = je dis qu'il y avait x, puis je dis qu'il y avait y*).

Le niveau thématique se trouve lui aussi concerné : les diverses progressions thématiques ne s'adaptent pas toutes de la même manière à chacun des deux types de textes ; il est toutefois difficile de donner des règles absolues (la progression à thème linéaire, par exemple, se prête sans doute parfaitement à la description, mais peut aussi se rencontrer, sur de courts extraits, dans le narratif ; on peut seulement dire qu'elle paraît plus « naturelle », mieux « adaptée », dans le premier cas que dans le second). On pourrait ainsi considérer :

— que la progression à thème constant se prête facilement au narratif :
« Angelo soufflait sans arrêt sur la mèche du briquet... Il appela. Il chercha le bosquet dans lequel... Il tomba dans une rigole... Il appela encore. Il sentit les ornières... Il trouva le bosquet et il appela à voix très haute. »

J. Giono, *Le hussard sur le toit*

— que la progression à thème linéaire correspond plutôt au descriptif :
« Un guéridon, un vase contenant des fleurs en papier, puis les rideaux de l'alcôve, le lit, une armoire ; près de l'armoire, une petite porte recouverte de tapisserie. Près de la porte, une chaise ; sur la chaise, des linges, pantalons et jupes brodées. »

(*id.*)

de même pour la progression à thème éclaté :

« (La porte) donnait sur les bas-côtés d'une église... Le maître-autel avait été dépouillé de tous ses candélabres et de toutes ses lingeeries ; la porte même du tabernacle était ouverte. Dans la nef, les bancs étaient entassés contre un pilier. »

(*id.*)

Les critères qui fondent l'opposition description/narration relevant essentiellement du contenu, des événements rapportés, il n'est pas étonnant que les moyens linguistiques mis en œuvre appartiennent au domaine de la « mise en relief » ou de la disposition de l'information.

4.2. Il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit de la distinction texte argumentatif/texte informatif : ce n'est plus ici le contenu, le référent, qui se trouve discriminant, mais l'intention du locuteur, inséparable des représentations que ce locuteur a des connaissances, des opinions du récepteur ; d'où l'importance de l'attitude de locution, de la dimension énonciative. On s'attachera donc à l'ensemble des indices qui traduisent une plus ou moins grande distanciation par rapport au texte ; comme nous l'avons vu plus haut, ces indices sont d'ordres divers : système de la personne, expressions modalisatrices, temps du verbe aussi, avec l'opposition formes du récit/formes du discours. Ici encore, de même que pour la distinction narratif/descriptif, il ne peut s'agir que de tendances : le texte informatif apparaissant, dans la plupart des cas, comme plus « neutre », plus « distancié », que le texte argumentatif, mais il est bien évident que l'on peut rencontrer des textes informatifs qui contiennent des modalisations et, inversement, des textes argumentatifs qui ne présentent pas de marques apparentes, formelles, de « subjectivité » : il faut bien admettre que, dans le domaine que nous considérons, le classement ne s'opère pas d'une façon dichotomique, mais qu'il s'agit bien plus d'une sorte de continuum allant des textes homogènes, présentant toutes les caractéristiques attendues, aux textes hétérogènes, moins clairement définis. Serait à examiner aussi le domaine de la connaissance partagée et des présupposés : dans les deux cas (texte argumentatif, texte informatif), il y a bien connaissance partagée — ou, du moins, présentée comme telle —, mais cette base d'information construite, lexicalement et syntaxiquement, comme présupposée, ne l'est pas pour les mêmes raisons, dans les mêmes buts : une nominalisation, structure porteuse de présupposition, ne joue pas le même rôle dans une démarche argumentative que dans une démarche informative. Reste le cas des « connecteurs » : il ne paraît pas possible de réserver certains d'entre eux à l'argumentation et d'autres à l'information ; rien n'interdit en effet qu'un texte informatif contienne des relations de cause, de conséquence, de concession... Plus intéressant est de s'intéresser aux propositions réunies par les connecteurs, d'examiner les contenus ainsi reliés, de voir si le terme subordonnant relie deux énoncés ou un énoncé et un acte d'énonciation, etc. On constatera alors qu'en dépit des ressemblances formelles, le *donc* du texte argumentatif n'a pas le même fonctionnement textuel que le *donc* du texte informatif. Il en irait de même pour les marqueurs de reformulation paraphrastique qui, s'ils sont plutôt attendus dans le texte informatif, n'en sont pas moins présents dans certains passages argumentatifs, mais avec une fonction différente.

Si de telles mises en relation sont sans doute indispensables lorsqu'il s'agit de travailler sur les textes dans une optique quelque peu « linguistique », il n'en reste pas moins qu'elles ne règlent pas tous les problèmes pédagogiques ; quelles progressions adopter ? Organiser la démarche à partir des textes (commencer par exemple par le texte descriptif, pour continuer par l'argumentatif, etc.) ne garantit pas forcément une progression cohérente du contenu linguistique. De plus, comment traiter les faits de langue, relativement nombreux, qui n'ont pas de rapport particulier, privilégié, avec un type de texte précis ?

Faut-il prévoir des moments spécifiques où l'étude de la langue ne s'appuie plus sur la typologie textuelle ? Comment, alors, penser la cohérence de l'ensemble ? Bon nombre de questions demeurent, auxquelles seule la recherche pédagogique permettra de donner des éléments de réponse.